

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **53 (1917)**

Heft 22

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

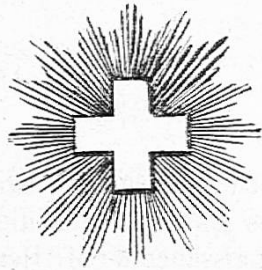
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N^o 92
Série B



LAUSANNE
2 juin 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *En classe.* — *Pour l'orthographe.* — *Récitation.* — *Rédaction-Composition.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Libéralités. — M. Louis Hermenjat, le regretté membre fondateur de la Romande, a fait les dons suivants par ses dispositions testamentaires, récemment homologuées (nous citons textuellement) :

1^o « A la Commune de Colombier-sur-Morges, pour être employés à l'achat de collections devant servir à l'enseignement dans la 1^{re} classe mixte de cette localité, fr. 50.

2^o A la Commune de Morges, pour être employés aussi à l'achat de collections servant à l'enseignement de la 1^{re} classe primaire des garçons, fr. 100.

3^o A l'Etat de Vaud, pour être utilisés de la même manière, pour l'École d'application, fr. 100.

Les maîtres respectifs de ces trois classes seront appelés à donner leur préavis, chacun pour ce qui le concerne, sur les achats à faire.

Je lègue ces trois valeurs, la première en souvenir de mon début agréable dans l'enseignement, et les deux autres en souvenir des années heureuses que j'ai passées à la tête de ces classes... »

Tous ceux qui ont connu le vénéré défunt le reconnaîtront sûrement dans les lignes qui précèdent : c'est encore sa voix que nous entendons, pour la dernière fois, hélas !

M. Hermenjat a légué, en outre : fr. 500 à la Solidarité, société en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée ; fr. 100 à l'Asile rural d'Echichens ; fr. 100 aux Colonies de vacances de Lausanne et fr. 100 aux Cuisines scolaires de la dite ville.

Les collèges classiques de Morges et de Vevey recevront fr. 50 et fr. 100 pour leur bibliothèque ; la Société académique de Lausanne également fr. 100, en souvenir de M. Louis Hermenjat fils, décédé en 1891, alors qu'il était professeur à Vevey.

Le souci particulier que notre cher maître avait de l'exactitude, m'oblige à vous dire que l'information des journaux quotidiens — et reproduite par l'*Educateur* — au sujet du lieu de naissance de M. Herminjat était inexacte. Il était né à *Coppet*, le 27 janvier 1838, et n'avait *jamais vécu* à La Rippe, son lieu d'origine. V.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Société pédagogique neuchâteloise. Section du Val-de-Travers.
— Dans sa séance de samedi 12 mai, à Travers, la section du Val-de-Travers de la Société pédagogique a entendu d'abord une leçon de gymnastique à des fillettes de onze ans, donnée par M. Jeannet de Buttes avec une grande compétence.

Après lecture d'un travail de M. Roger Mennat sur l'« Equivalence des brevets dans la Suisse romande », rapport qui conclut en faveur de l'équivalence, il a été décidé de remettre la discussion et la nomination d'un rapporteur à la prochaine séance.

Le président donne ensuite lecture de diverses communications du Comité central qui demande la mise à l'étude en plus de la question de l'« Equivalence » de celle des « Tendances de l'enseignement primaire actuel. »

La réorganisation de l'*Educateur*, organe de la Société, est aussi à l'ordre du jour, et Mlle Jeanne Magnin accepte de présenter un rapport sur cette importante question à la prochaine assemblée.

Sur la proposition du Comité central, l'assemblée unanime vote ensuite une résolution demandant au Grand Conseil d'accorder aux instituteurs une allocation pour renchérissement de la vie.

La prochaine séance est fixée à Fleurier, dans la seconde quinzaine de juin.
(Communiqué par H. L. G.) G. DELAY.

*** † **Mlle Cardine Hubschmid.** — Il y a quelques semaines est décédée après de longues années de souffrance, Mlle C. Hubschmid, de Boudry.

Institutrice dévouée et ponctuelle, elle mit pendant dix ans son intelligence et son cœur au service de l'école.

Gravement atteinte dans sa santé, elle obtint un congé et alla chercher au Portugal le rétablissement si désirable, mais hélas! en vain; la maladie poursuivit son œuvre et la terrassa.

Sur sa tombe, le président de la Commission scolaire de Boudry et le président de la Société pédagogique de ce district ont rendu un affectueux témoignage de reconnaissance à cette excellente institutrice et lui ont adressé le dernier « Au revoir ». H. L. G.

*** **L'école à l'étable.** — C'était au mois de janvier, à la montagne, à Trémalmont, sur Couvet. La bise soufflait. Quand les petits écoliers arrivèrent, les mains bleuies par le froid, dans la salle d'école le poêle ronflait, il était brûlant, mais le thermomètre ne marquait que 3 degrés.

Que faire? — Pris de pitié, le propriétaire de la ferme voisine invita Mademoiselle l'institutrice et ses élèves à profiter du chaud de l'écurie. La proposition fut acceptée avec reconnaissance. Les garçons se chargèrent du transport des bancs et bientôt voilà toute la classe installée dans l'accueillante étable. Hommes

et bêtes firent fort bon ménage. Et c'est ainsi que de braves vaches eurent l'occasion de s'initier aux mystères de la table de multiplication et de la règle des participes. Peut-être même ont-elles ponctué çà et là les savantes explications de l'institutrice d'un beuglement approbateur ?

Voilà une conséquence inattendue du froid rigoureux de cet hiver.

Après tout, notre Seigneur Jésus-Christ a bien vu le jour dans une étable !

(*Bulletin du Département.*)

Communiqué par H. L. G.

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. — *Séance du 16 mai.* — La grande salle de l'Institut J.-J. Rousseau, où nous tenons nos séances, était trop petite pour contenir l'affluence des personnes qu'avait attirées l'annonce de la communication de M. le professeur Frank GRANDJEAN : *Esquisse d'une pédagogie inspirée du bergsonisme.* Cette captivante conférence sera publiée in extenso dans notre prochain *Bulletin*. Nous n'en donnons donc ici qu'un court et pâle résumé :

Pour Bergson, l'intelligence « si habile à manipuler l'inerte, étale sa maladresse dès qu'elle touche au vivant. L'histoire de l'hygiène et de la pédagogie en dirait long à cet égard ». L'intelligence n'étant faite que pour saisir le discontinu, l'inerte, le mort, est tout à fait inappropriée à l'édification d'une pédagogie. Il faut apporter à l'exercice de l'intelligence son complément, *l'intuition*, qui seule nous permet de pénétrer le vivant, le dynamique.

C'est de ce point de vue bergsonien que M. Grandjean examine tour à tour le quadruple problème de l'éducation, qu'il formule ainsi : Que doit-on enseigner ? Quel est le but à atteindre ? Quels moyens doit-on mettre en œuvre, et pour la formation de l'élève, et pour la formation du maître ? — La grande critique à adresser à l'enseignement traditionnel, c'est de vouloir *tout* enseigner. Au lieu de vouloir faire de nos écoliers de petites encyclopédies ambulantes, d'insupportables pédants, le bergsonisme voudrait que l'on s'occupât davantage de la qualité de ce qu'on enseigne. La culture traditionnelle méconnaît la vraie nature de l'esprit, qui est *le choix*. N'enseignons pas tout sur le même plan ; ne parcourons pas des disciplines entières, mais enseignons, d'une façon approfondie, des *chapitres choisis*. Le bergsonisme veut aussi lutter contre l'intellectualisme, qui prétend que la raison est la souveraine maîtresse ; cette éducation intellectualiste fait de l'homme un appareil enregistreur, lui enlève son originalité. Notre système pédagogique actuel ne tient pas assez compte de l'originalité des jeunes esprits, de leur tempérament propre, de leur *liberté*. L'on ne pense qu'à façonner des raisons doublées de mémoires, et l'on croit ainsi former des individus pour la vie !

Chemin faisant, M. Grandjean touche à la question des *examens*, qui sont « une erreur », parce qu'ils exigent à un certain moment la mémorisation d'une simultanéité formidable de faits disparates et mal digérés. Il critique aussi le système des *notes chiffrées*, qui prétendent mesurer l'esprit, alors que l'esprit ne relève que de la qualité. Ce système est immoral, car il enlève à l'élève le sentiment de la valeur qualitative de son travail.

M. Claparède, président, après avoir vivement remercié le conférencier, se déclare très heureux de constater que, sur les points essentiels, le bergsonisme

se trouve d'accord, au point de vue des applications pratiques, avec les résultats de la pédagogie expérimentale et de la psychologie. Dans son beau livre : *Une révolution dans la philosophie*, M. Grandjean avait glissé une note dans laquelle il disait que la pédagogie expérimentale ou scientifique était incapable de servir de base à une pédagogie pratique, parce qu'elle méconnaît les personnalités, parce qu'elle néglige le différent, la qualité, pour ne s'occuper que du ressemblant et de la quantité. M. Claparède s'attendait donc, de la part de son collègue, à une ouverture en règle d'hostilités, et, comme président, dont le rôle est d'organiser des séances animées, il s'en réjouissait. Il ne se réjouit pas moins de voir que cette bataille apparaît comme superflue. Mais il tient à défendre la psychologie expérimentale et la mesure contre les attaques du bergsonisme. C'est précisément la psychologie expérimentale qui a attiré l'attention, dans ce dernier quart de siècle, sur les différences individuelles; il existe toute une branche de la psychologie qui porte le nom de « psychologie individuelle », et c'est grâce à la mesure qu'on a pu mettre en lumière la nature et la grandeur des écarts qui distinguent les individus. Quant à la mesure, il est vrai qu'elle ne s'applique pas au qualitatif, mais ici encore la psychologie de ces dernières années a imaginé des procédés fort ingénieux pour estimer quantitativement le qualitatif, tout en respectant la nature de celui-ci. La mesure est indispensable pour comparer et pour analyser. On ne peut s'en passer. Pour décider si le système pédagogique proposé par M. Grandjean est supérieur au système traditionnel, il faudra bien, finalement, déterminer si le nombre des esprits originaux et de valeur qu'il produira est supérieur à celui que produit le système traditionnel. Et ceci sera bien de la mesure : la mesure d'une qualité (la valeur d'un système), par une quantité, le nombre des individus auxquels ce système réussit.

M. Baatard estime que l'enseignement scientifique n'est pas passible des critiques de M. Grandjean, qui s'appliquent plus spécialement à l'enseignement classique, entièrement livresque. Pour pratiquer la science, l'intuition est nécessaire; mais la raison, l'expérimentation a aussi sa place. Il reconnaît que la notation par chiffres n'a pas la valeur d'émotion de la notation qualitative.

La fin de cette séance a été occupée par deux courtes communications.

M. CLAPARÈDE présente quelques résultats des tests d'aptitude, dont le plan avait été exposé dans la séance de février 1916. Le dépouillement des résultats se continue régulièrement; mais il faudrait plus de données encore, et il invite à nouveau ses collègues à lui fournir des résultats plus détaillés, quelques chiffres relatifs aux expériences d'addition et de soustraction, par âge, les résultats des garçons et des filles étant comptés ensemble. Il s'agit du nombre d'additions ou de soustractions justes exécuté en une minute (les additions se composaient de 3 nombres de deux chiffres; les soustractions de 2 nombres de trois chiffres) :

AGE	ADDITIONS.	SOUSTRACTIONS.
8 ans.	2 1/2	3 1/2
9 »	3	4
10 »	4	5
11 »	5 1/2	7
12 »	6	8 1/2
13 »	6 1/2	9
14 »	7	10

Ces données ne sont encore que provisoires ; elles pourront être légèrement modifiées par un supplément de documents. Mais elles sont d'ores et déjà suffisamment approximatives pour servir de points de comparaison, et indiquer au maître si tel élève est supérieur ou inférieur sous le rapport de ces deux opérations, à la moyenne générale de son âge.

Enfin M. GIELLY nous présente des *modèles de carton* qu'il a imaginés pour faire saisir d'une façon intuitive la numération décimale, avec applications aux unités métriques et aux mesures agraires, ainsi que des cartons destinés à faire apercevoir des égalités géométriques.

**** Union des instituteurs primaires genevois.** — Depuis notre communiqué du 10 mars, la Section des messieurs a tenu trois séances. La première, celle du 15 mars, a été consacrée tout entière à l'examen des statuts de la Caisse de prévoyance.

La Section avait nommé une commission chargée d'étudier un projet de M. Fossé, membre du Comité de la Caisse. Ce projet avait, comme principe fondamental, une pension proportionnelle au nombre des versements. Après de longues séances, la commission l'a fait plus ou moins sien puisque le rapporteur, M. E. Duvillard, en introduisit tous les points essentiels dans les conclusions de son exposé.

En tenant compte des divers courants d'idées qui se manifestèrent, la section élaborera une liste de candidats à présenter à l'assemblée générale de la Caisse de prévoyance, qui avait lieu le jeudi suivant, dans le cas où l'on procéderait à la nomination d'une commission de revision des statuts.

Cette nomination a eu lieu. On nous permettra de regretter l'échec des représentants d'une tendance, dû très probablement au vote de nos collègues-dames, qui sont en majorité dans nos assemblées plénières.

MM. Joray et Geiser estiment que l'âge doit entrer en ligne de compte d'une façon plus marquée, au moment du calcul de la pension de retraite. Les favorisés par la nature et par la chance, selon eux, sont encore et précisément les favorisés par la Caisse. En effet, celui qui est en bonne santé peut travailler plus longtemps, et augmenter une retraite dont il jouira dans de bonnes conditions ; tandis que le maladif, qui a plus de peine à fournir sa besogne, devra cesser son activité plus tôt avec la sombre perspective de la quasi-misère, pendant les quelques années qui lui restent à vivre. D'autre part, celui qui entre à 20 ans dans l'enseignement atteindra un nombre de versements assez considérable à un âge où il est très capable de travail ; mais celui qui est nommé à 25 ou 30 ans, outre qu'il a eu les inconvénients d'avoir passé ses plus belles années à gagner peu, se verra condamné à poursuivre sa carrière jusqu'au dernier souffle. Pour lui, ni jeunesse favorisée, ni vieillesse tranquille.

Pourquoi notre caisse ne tendrait-elle pas à l'institution sociale idéale ? pourquoi ne serait-elle pas le contrepoids naturel qui apporte au malchanceux, en compensation de misères passées, un peu plus de bonheur présent, que ne lui accorderait peut-être la justice trop humaine que nos collègues semblent vouloir instituer !

Le problème posé ainsi méritait d'être étudié par la nouvelle commission. Il est évident qu'au premier abord cette idée d'accorder la pension totale à qui n'a

que 20 ou 25 versements a quelque chose qui surprend. Mais ces partisans, il faut le dire, se placent à un point de vue qui dépasse de beaucoup celui des champions de la pension proportionnelle aux versements. Il est vrai que ces derniers ont pour eux d'être avant tout conscients d'une réalité qui a son importance : la situation financière de la Caisse, parfois délicate et exigeant des ménagements.

Une commission doit grouper toutes les personnes qui s'intéressent à une question en même temps que toutes celles qui sont les porte-paroles des diverses tendances entre lesquelles se partagent les membres d'une société. Il n'est en tout cas ni sage ni politique d'éloigner d'une assemblée à attribution législative l'opposition dont les idées, si subversives soient-elles, ont cela de bon, en se faisant jour, qu'elles attirent immédiatement les esprits larges vers les problèmes généraux et vers la synthèse qui est, en somme, le but de tous les efforts intellectuels.

Mais voilà de bien grands mots au sujet d'un incident en soi bien petit et déjà oublié !

Le 22 mars, nouvelle séance, pour liquider l'ordre du jour du jeudi précédent.

L'Éducateur a parlé d'un projet de loi concernant l'assurance-maladie des élèves de nos écoles, présenté au Grand Conseil par M. le député Nicolet. Après une courte discussion, la Section a désigné, sur la proposition de M. Ch. Weber, une commission destinée à examiner le rôle que devrait jouer le maître dans le fonctionnement de l'institution.

Cette commission qui rapportera en juin, a eu l'heureux privilège d'entendre l'auteur du projet, M. Nicolet. Nous croyons savoir que celui-ci tiendra compte, dans une certaine mesure, de plusieurs observations faites par nos collègues.

Quelques membres ont été désignés pour étudier la possibilité de créer à l'usage des instituteurs et institutrices un service d'achat et de vente de denrées, sans frais généraux et sans bénéfice. Nous ne savons pas encore les résultats de l'étude à laquelle ils se sont livrés avec beaucoup de soin. Mais l'espérance est permise de les voir aboutir à une solution satisfaisante. Ce que les employés de chemin de fer, des douanes et des postes ont fait, nous le ferons sans doute, si nous pouvons compter sur la bonne volonté et sur l'appui effectif de chacun !

Le 22 mars, également, la section a décidé l'organisation d'une sortie d'automne. Le but en serait quelques-uns de nos villages genevois, où nous attendrait un gentil accueil de nos collègues des environs. Tous les membres ont vu là l'occasion désirée par beaucoup, et surtout par les jeunes, de faire connaissance autrement qu'autour d'une table de notre local, les jours de séance. Puissent les quelques instants passés sans autre préoccupation que de s'apprécier et de mieux se connaître, laisser dans les cœurs les heureux sentiments qui rendent difficiles les malentendus, si nuisibles au développement des corps professionnels !

Les messieurs étaient réunis à nouveau le 16 avril. Séance importante entre toutes : à l'ordre du jour : la question des salaires. Après quatre heures de délibérations, la section a accepté, à l'unanimité moins deux voix, le rapport très objectif de la commission, dû à la plume de notre collègue E. Duvillard. A l'heure

où nous écrivons ces lignes, ce rapport est entre les mains de Messieurs les Conseillers d'Etat.

Il serait inopportun de le discuter publiquement dès aujourd'hui. Mais, en tout cas, un nouvel article qui paraîtra dans quinze jours, montrera aux abonnés de *l'Edicateur* comment le problème des salaires se pose pour l'instituteur genevois, et les tiendra au courant des suites données à notre mouvement dont la profondeur ne peut échapper aux autorités compétentes.

CHARLES-W. GAUDIN.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Asile jurassien pour enfants arriérés. — Dans sa séance de samedi, 12 mai, à Delémont, le comité, confirmé par l'assemblée des délégués des communes municipales et bourgeoises du 1^{er} août 1915, a pris connaissance des plans de l'asile établis au bureau de l'architecte cantonal, d'après ceux des asiles similaires de Berthoud et Steffisbourg. L'asile sera un bâtiment d'une architecture simple et de bon goût, comprenant les classes ainsi que les dortoirs, les salles de récréation et les autres locaux nécessaires pour une exploitation rationnelle de l'établissement, qui pourra faire l'éducation d'une quarantaine d'enfants. Le devis approximatif et provisoire s'élève à une somme de 250 000 à 300 000 francs; l'Etat versera une subvention dont le montant n'est pas encore fixé et les communes seront appelées, en temps opportun, à prendre aussi une décision à ce sujet. Afin de former un fonds de construction, le comité fait encore appel à la bienveillance et à la générosité de tous les particuliers et des établissements de crédit, des sociétés commerciales ou industrielles, disposés à s'intéresser à la fondation de cette œuvre d'utilité publique. Depuis sa dernière séance, en 1916, le comité a reçu une somme de 100 francs de la caisse d'épargne de Courtelary et une somme de même montant d'un généreux particulier du val de Tavannes.

Il a décidé d'organiser, dans le courant de la présente année et dans toutes les communes du Jura, une *journée de la petite fleur*, avec vente de cartes postales illustrées, au profit de l'institution. Tous les dons, même les plus minimes, sont toujours reçus avec reconnaissance et peuvent être remis à tous les bureaux de poste, au compte de chèques *IV a 546, Biemme*. Le caissier du comité est M. A. Juncker, directeur du progymnase et inspecteur des écoles secondaires du Jura, à Delémont.

Communiqué par TH. MÖCKLI.

DIVERS

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, à Zurich. — Cette société peut enregistrer, pour l'exercice de 1916, une augmentation de capitaux qui n'a encore jamais été obtenue jusqu'ici. Pendant cette période, il a été conclu chez elle pour 35 millions de francs de nouvelles assurances de capitaux. Le total des assurances en cours de la société s'élevait, à la fin de 1916, à plus de 318 millions d'assurances de capitaux et à plus de 3 ³/₄ millions de rentes annuelles. L'excédent du compte annuel, qui revient entièrement

aux assurés, est très réjouissant ; il s'élève, pour le Service principal et pour l'Assurance populaire à 3 270 000 francs en tout. Le total des excédents prêt à être distribué aux assurés est de 18 1/2 millions de francs.

En tenant compte de la situation favorable dans laquelle la Société se trouve, malgré la guerre universelle, le Conseil de surveillance a décidé *de distribuer en 1918*, aux membres du groupe III du Service principal et aux assurés de l'Assurance populaire, *les mêmes taux que les années précédentes*. En ce qui concerne les assurés du groupe I, il a pu leur être accordé une augmentation des excédents de 22 % par rapport à la rente distribuée en 1909.

Ainsi que le savent nos lecteurs, la dite Société fait à ses assurés, membres de la Société pédagogique romande, des conditions spéciales et très avantageuses. Nous ne pouvons que la leur recommander chaleureusement. (Voir aux annonces.)

***** Pour nos soldats malades.** — La guerre qui, jusqu'à présent, n'a touché la Suisse qu'indirectement, a néanmoins, de par les fatigues endurées par les troupes qui gardent nos frontières, fait plus d'une victime. La tuberculose en particulier a causé bien des ravages. En 1915, une clinique militaire fut ouverte à Leysin. Pour permettre aux infortunés soldats malades d'occuper leurs heures de loisirs forcés, tout en réalisant un gain modeste, M. le Docteur Rollier, leur médecin en chef, conçut l'idée d'un atelier où seraient fabriqués par eux des jouets et divers autres travaux : broderies, tissages, tapis et sculpture sur bois.

Pour les convalescents, il a été bâti, à côté de la clinique militaire, une annexe, qui permet d'installer un atelier au parterre, et leur dortoir aux deux étages supérieurs.

La vente de la brochure du Docteur Rollier : « *La cure de soleil et de travail à la Clinique militaire suisse de Leysin* », doit leur permettre de compléter une installation sommaire. Cette brochure, illustrée de 21 photographies, initie chacun à la vie et au travail des soldats suisses à Leysin.

Elle ne saurait manquer d'intéresser tous ceux qui se souviennent de notre vieille devise helvétique : « *Un pour tous, tous pour un* ».

Cet album, au prix modique de fr. 1,50, est en vente dans toutes les librairies, ou auprès du fusilier **Ramseyer**, II/102, Clinique militaire suisse, Annexe B, Leysin (Vaud). (Communiqué.)

BIBLIOGRAPHIE

Premier livre d'Histoire de la Suisse, par Henri Elzingre. Manuel contenant de nombreuses illustrations et trois cartes historiques ; recommandé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. Quatrième édition, Berne, A. Francke, 1 fr. 80.

C'est le premier d'une série de cinq manuels d'histoire nationale du même auteur, à l'usage des écoles primaires, secondaires, normales et supérieures. Il s'étend de l'époque de l'homme des cavernes jusqu'aux grandes découvertes et inventions de la fin du quinzième siècle.

Les bons livres d'histoire de la Suisse ne manquent pas, mais celui-ci se dis-

tingue par la richesse des illustrations qui parlent à l'enfant et par la méthode d'enseignement qu'il recommande. Le maître qui veut s'appliquer à suivre les instructions formulées par l'auteur, qui fait constamment appel à l'esprit d'observation et au jugement des élèves, en s'aidant des scènes historiques et des tableaux figurant à foison dans ce manuel, ne manqueront pas d'obtenir d'excellents résultats dans cette branche maîtresse du programme scolaire. Les questionnaires et les résumés, avec révisions par les images, nous paraissent aussi avoir leur raison d'être pour faire ressortir les faits marquants, les dates principales et les noms des personnages illustres étant toujours imprimés en gros caractères. L'ouvrage a été révisé avec soin et l'auteur a tenu compte, pour cette nouvelle édition, des résultats des recherches historiques les plus récentes. Quant au fond et à la forme, il répond à ce qu'un maître consciencieux peut exiger d'un bon livre d'histoire : élargir les vues générales des élèves tout en contribuant au développement du jugement et en formant un patriotisme sain et éclairé.

TH. M.

Le canton de Berne. Cours de géographie, par H. Elzingre. Manuel-atlas, illustré contenant quatre cartes en couleurs et soixante illustrations. — VI^e édition. Berne, A. Francke, 1 fr. 80.

Cet ouvrage recommandé aux écoles du Jura par la Direction de l'Instruction publique et figurant dans la liste officielle des moyens d'enseignement, est rédigé en application des mêmes principes que le précédent. Le fait que cinq éditions ont été enlevées en quelques années montre le succès qu'il a trouvé et les services qu'il a rendus dans les classes jurassiennes. L'auteur, en pédagogue averti, recommande l'analyse par l'observation de l'enfant, des vues géographiques nombreuses contenues dans le manuel. Il estime aussi que « le croquis des cartes au tableau noir, ainsi que le dessin des élèves dans le cahier, avec la faculté de calquer les principaux contours, ainsi que les lacs et quelques rivières, est un des facteurs les plus puissants pour la solidité des études géographiques et pour l'assimilation la plus rapide de la nomenclature et de la topographie. » Ici encore les questionnaires pour les exercices sur la carte, les résumés et les tableaux synoptiques se trouvant à la fin des chapitres seront d'un grand secours pour un enseignement rationnel. Ajoutons que la géographie économique et la géographie dite administrative ont trouvé une place importante dans ce modeste manuel, qui a sa place marquée dans toutes les classes du degré moyen du Jura bernois.

TH. M.

OUVRAGES REÇUS : *L'Indépendance de notre presse (1914-1916)*, par André Ultramare. Collection des « Opinions suisses », Sonor, Genève. Prix : fr. 0,60.

Pour les mieux connaître, par le Dr G. Clément. Réflexions d'un médecin suisse sur les autorités, doctrines et usages de l'Eglise catholique. Préface par Ernest Daudet. Attinger frères, Paris et Neuchâtel.

PARTIE PRATIQUE

EN CLASSE

Les bons comptes font les bons amis.

C'est le jour de la « visite ». Nous examinons les travaux de comptabilité.

— Regardez, M. le Président, ce superbe travail, me dit, non sans un orgueil légitime, le jeune instituteur. Quelle belle écriture ! Quels magnifiques chiffres correctement alignés ! Voyez comme l'en-tête — en ronde — se détache bien, comme les barres sont soigneusement faites. Vous pouvez, sans hésiter, lui attribuer la note maximum.

— Patience, mon jeune ami. Avez-vous vérifié l'addition ?

— Non, mais je vais le faire. Voyons : 6 et 7 font 13 et $9 = 22$; $22 + 8 = 30$; 30 et 3 font 33. Tiens, c'est curieux, il y a une faute ! L'élève a mis 43 au total. Il s'est trompé d'une dizaine : cela n'a pas grande importance.

— Je ne suis pas du tout de votre avis. Une faute dans un compte est toujours une chose grave, et risque d'attirer de sérieux ennuis. Il faut l'éviter *avec le plus grand soin*.

— Mais pourquoi donc ?

— Vous allez me comprendre. En général, on ne fait pas un compte pour soi-même ; on s'adresse à autrui. Or, qu'arrive-t-il si, dans ce compte, une erreur s'est glissée ?

Deux cas se présentent : ou bien l'erreur est à votre avantage, ou bien elle est à votre préjudice.

Vous êtes-vous trompé à votre avantage !... On vous accusera facilement d'être un filou. « Méfiez-vous de X., dira-t-on : il met volontiers des queues aux zéros ; il faut vérifier soigneusement ses factures, etc. »

Vous êtes-vous au contraire trompé à votre détriment !... Vous courrez grand risque de perdre ce que vous aurez oublié de compter. En effet, les uns négligeront de vérifier votre addition ; d'autres s'apercevront de l'erreur et auront garde de vous la signaler. « Tant pis pour lui, diront-ils, il n'avait qu'à faire attention ! » D'autres, enfin, se promettent de vous faire observer la chose à l'occasion, mais il y a bien des chances pour que l'occasion ne se présente jamais.

— Ainsi donc, selon vous, la première qualité d'un compte est d'être *juste* ?

— Parfaitement.

— Quelle est la seconde ?

— C'est d'être *clair*, c'est-à-dire de pouvoir être facilement vérifié par celui auquel on le présente.

Voyez, par exemple, ce travail où il est question d'une réparation faite à un mur. *4 h. de maçon ; 2 h. de manœuvre, chaux et ciment fr. 6.40.* Pourquoi rédiger la chose ainsi sur une seule ligne.

— C'est apparemment pour gagner de la place.

— Je le crois aussi, mais une rédaction semblable n'est pas à recommander. Comment voulez-vous que le client s'y retrouve ? Pourquoi ne pas lui indiquer *clairement* le prix de chaque unité, la quantité de chaque marchandise ?

A mon avis, il eût beaucoup mieux valu employer *quatre lignes* au lieu d'une seule et rédiger la chose comme suit :

Heures de maçon :	4 à fr. 0,85	fr. 3,40
Heures de manœuvres :	2 à fr. 0,50	fr. 1,—
Chaux :	10 kg. à fr. 5 les 100 kg.	fr. 0,50
Ciment :	15 kg. à fr. 10 les 100 kg.	fr. 1,50

Ainsi faisant, celui qui vérifiera la facture aura toutes les indications voulues. Il lui sera plus facile de contrôler tous les articles et il n'aura pas le sentiment qu'on a voulu le tromper.

— Mais, n'appréciez-vous pas, dans un compte une belle écriture et des chiffres bien faits ?

— Certainement. Une écriture très lisible, des chiffres bien formés et soigneusement alignés ont aussi leur importance, mais cela ne vient qu'en troisième lieu.

« Les bons comptes font les bons amis », dit le proverbe. Pour être vraiment *bon*, un compte doit pouvoir se lire avec facilité, être aisément vérifié et surtout ne contenir aucune erreur. Il faut, en un mot, qu'il s'en dégage comme un parfum d'honnêteté.

Un compte est, en quelque sorte, l'expression de nos rapports avec l'un de nos semblables qui nous a honoré de sa confiance soit en nous achetant des marchandises, soit en nous chargeant d'un travail, soit en nous laissant la gérance de ses biens.

Donnons-lui l'impression de notre probité en lui présentant un compte : **juste, clair et propre.**

LE VIEUX PRÉSIDENT.

POUR L'ORTHOGRAPHE

Nos théories, nos systèmes sont légitimes et féconds dans la mesure où l'esprit les domine et reste prêt à les modifier ou même à les abandonner si le *bon sens* le commande.

EM. BOUTROUX de l'Académie française (Conférence : *Le bon sens*).

On incrimine souvent la méthode de lecture dite *phonétique* d'être le fauteur de ce qu'on appelle la crise du français. Nous ne croyons pas qu'à cet égard cette méthode soit plus fautive qu'une autre, mais que, plutôt, on ne cherche pas le mal où il se trouve.

Ce n'est pas, en effet, pendant la première, mais surtout pendant la seconde et la troisième année d'école que se produit la plus grosse lacune, et cette lacune est moins le fait de l'élève que celui de l'enseignement.

En effet, programme et méthode ne sont, pour ces années-là, ni logiques, ni rationnels. Tandis que pour toutes les autres branches nous allons graduellement et très lentement du simple au difficile, pour le français, et pour l'orthographe d'usage spécialement, nous mettons péle-mêle devant l'enfant une foule de no-

tions parmi lesquelles nous trions celles qui nous *paraissent* les plus faciles, sans que jamais l'élève, ni peut-être le maître, voient le fil à saisir dans cet inextricable écheveau. De là, pour une bonne part, l'orthographe déplorable de la plupart de nos écoliers.

Au risque de paraître répéter un cours de pédagogie, je tenterai de le prouver :

L'enfant sait lire, ou à peu près, du moins il sait reconnaître la plupart des lettres et des sons. Seulement sait-il les reproduire ? L'un y arrive facilement, tandis que l'autre, non moins intelligent peut-être, s'y perd. Cela dépend, en bonne partie, de la mémoire visuelle. Or, il en est de celle-ci comme de la mémoire musicale : ne l'a pas qui veut et les privilégiés sont rares.

Or le programme et l'enseignement actuels sont faits pour cette infime minorité. Tous les élèves qui ne possèdent pas cet avantage ànonnent, tâtonnent, inversent lettres et syllabes, écrivent un son pour l'autre. L'enfant, lisant mal, ne lit guère que ce qu'il écrit et, de ce fait, prend l'habitude de fautes énormes. Il n'est alors plus guère possible de le corriger.

Et pourtant il est un moyen bien simple de parer à ce mal. Prévenir vaut mieux que guérir, dans le cas donné surtout.

Quand l'enfant sait lire, il faut lui apprendre l'orthographe d'usage exactement comme on lui a appris à lire : lettre après lettre, son après son, syllabe après syllabe, mot après mot. Ce n'est ni compliqué ni difficile. Il n'y a qu'à reprendre la méthode de lecture et à en faire la répétition avec des exercices plus variés.

A la deuxième leçon déjà, l'enfant est brouillé avec le *m* et le *n*, à la troisième avec le *d* et le *t*. Plus loin, le *gle* et le *dle* sont pour lui d'énormes difficultés. Votre meilleur élève écrira le *gragon* pour le *dragon*, *set* pour *est*, le *ihbou*, etc., etc.

En répétant ainsi le programme de première année, on sera surpris de la prononciation plus que fantaisiste des élèves. De toute évidence, l'œil et l'oreille ne marchent pas souvent de pair. Mais ce qui fut presque impossible lors de la première étude devient relativement facile à la répétition.

L'enfant prononce mieux. Il est heureux de n'avoir à écrire que des mots dont il est sûr. Le vocabulaire, composé pour une leçon de mots ayant tous un son commun, s'apprend facilement, intéresse les enfants et devient un des exercices préférés. Lecture, diction, orthographe et même... écriture, y gagnent à la fois.

Mais tout ceci ne concerne que l'orthographe d'usage. Reste la grammaire. J'avoue ici être perplexé :

« Il me semble, m'a dit un jour le père d'un de mes élèves, que cela ne sert pas à grand'chose d'apprendre que les mots changent si on ne sait pas les écrire » (textuel).

Il y a là évidemment du vrai. Doit-on dès l'abord combiner la grammaire avec les exercices d'orthographe d'usage, ou bien cette complication — c'en est une grande pour l'enfant — doit-elle être renvoyée à la troisième année, moment auquel l'enfant étant à peu près au clair sur toutes ses lettres et tous ses sons, l'application des premières règles d'accord pourrait se faire avec une répétition au programme de deuxième année ?

Une chose est certaine : c'est que nous demandons à nos élèves d'acquérir en une année ce qu'ils devraient mettre trois ans à apprendre. Au fur et à mesure des exercices, cette évidence s'impose. La tâche est hors de toute proportion avec leurs forces et nous arrivons... au résultat que chacun déplore.

Est-ce à dire qu'avec le système que nous aimerions à voir expérimenter nous arriverions du coup à un résultat indiscutable. Non, si l'on espère avoir immédiatement une quantité de *zéro faute*. Oui, si l'on remarque l'uniformité des fautes faites par les élèves d'une même classe et surtout du fait qu'il n'y a plus de travaux indéchiffrables où chaque mot renferme deux ou trois erreurs. D'où grande facilité pour les corrections collectives.

D'autre part, la lecture devenant tout à fait correcte, l'orthographe nécessairement s'améliorera par la suite. Plus d'un collègue des degrés supérieurs m'a répété, à maintes reprises : « Nos élèves ne savent pas lire, ou du moins lisent mal. » J'affirme que ce reproche n'aurait plus sa raison d'être.

Il est de toute évidence que l'avis de deux ou trois institutrices ne saurait justifier les idées ci-dessus. Il serait pourtant très désirable que quelques-unes veuillent bien aussi tenter l'expérience et que nous puissions ensuite en discuter, quitte à abandonner cette voie si le résultat n'est pas concluant. Il ne sera en tous cas jamais pire que celui que nous obtenons.

D'autre part, ces essais facilitent tout particulièrement la tâche de la maîtresse dans les classes à deux divisions, élèves de 7 à 9 ans. Les exercices de lecture des cadets pouvant se combiner avec les exercices d'orthographe des aînés, tous y gagnent. De plus maîtresse et élèves ont l'impression d'une liaison logique entre les deux premières années d'école, et l'une comme les autres finissent par trouver très intéressante l'étude si aride pourtant de la lecture et de l'orthographe pour les commençants.

Les démonstrations les plus simples étant les meilleures, qu'on m'en permette une encore.

Aussi bien la médecine moderne nous apprend qu'il faut le grand soleil pour guérir certaines plaies. Je crois qu'en pédagogie, nous aurions tout à gagner à nous inspirer de ce principe et à étaler aux yeux de tous, non les travaux de nos lauréats, mais ceux des cancre — sans les nommer, c'est clair — puis à discuter ensuite des remèdes à apporter à ces plaies d'un autre genre.

En foi de quoi, voici ce qu'écrit sous dictée un enfant de 8 ans, élève médiocre qui termine sa première année d'école :

« La vache est un katupède utile a lome. La vache noudone du lé. Avé le lé on frice du vere et du femage. Onmaje osi la vede de la vache. Le vouché la devite. La pau ser à fère du kire. Le vo kié le peti de la vache done une vede délikate. La vache se nuri d'éve, lusène, tefe, raminée dé pé. et le mége osi dé karote, betrave, des pondere. »

Et cependant cet enfant sait lire : sauf deux oublis, pas un son ne manque dans ce travail. Il a appris à écrire, mais dès qu'il n'a plus un texte sous les yeux, un chaos effroyable règne dans sa cervelle. Voyez plutôt :

Il confond le *b* et le *v*; les sons formés de deux consonnes, *bl*, *fl*, *gr*, lui échappent complètement ; il affectionne les *k*, etc., etc. Qu'allons nous faire ?

Du vocabulaire, l'évidence s'impose, mais quel vocabulaire ?

De deux choses l'une : ou bien, suivant à la lettre le programme, des mots tirés au hasard des lectures et des leçons de choses, vocabulaire forcément incomplet, sans lien, difficile à retenir. Puis sur le joli galimatias ainsi obtenu, nous grefferons les *s* et les *nt* du pluriel.

Ou bien encore, reprenant la méthode de lecture, nous apprendrons de nouveau à cet enfant à écrire lettre après lettre, son après son, syllabe après syllabe, afin d'arriver à mettre **un** peu d'ordre dans la confusion de sa petite cervelle.

Par lequel de ces deux moyens y arriverons-nous le mieux ?

Je laisse à mes collègues le soin de conclure. Mieux encore, je les prie instamment d'essayer d'abord... et de conclure ensuite. JENNY DUROC.

RÉCITATION

Les fraises des bois.

Quand de juin s'éveille le mois,
Allez-voir les fraises des bois
Qui rougissent dans la verdure,
Plus rouges que le vif corail,
Balançant comme un éventail
Leur feuille à triple découpure.

Rouge au dehors, blanche au-dedans,
Comme les lèvres sur les dents,
La fraise épand sa douce haleine,
Qui tient de l'ambre et du rosier ;
Quand elle monte du fraisier,
On sait que la fraise est prochaine.

PIERRE DUPONT.

RÉDACTION — COMPOSITION

DESCRIPTION D'ÊTRES VIVANTS : PLANTES ET FRUITS.

a) *Degré moyen.*

13. Une pâquerette.

SOMMAIRE : Prenez une pâquerette, regardez-la bien et dites tout ce que vous voyez et sentez. — Pédoncule, réceptacle, couronne, demi-fleurons, fleurons du centre. — Fleurs composées. — Odeur.

14. Un bourgeon de peuplier.

SOMMAIRE : Le maître distribue aux élèves des bourgeons de peuplier. Il les fait observer et décrire. En y touchant, l'enfant s'aperçoit d'abord qu'ils collent aux doigts; il les ouvre, regarde, puis il voit le duvet blanc qui les recouvre, leurs écailles qui enveloppent les petites feuilles enroulées.

SUJET TRAITÉ : Le bourgeon du peuplier colle aux doigts. Il est recouvert d'un fin duvet blanc. Il ressemble à un petit œuf pointu. Ses petites écailles se recouvrent comme celles d'un artichaut. Elles sont d'une couleur rougeâtre. Si on l'ouvre, on y trouve des petites feuilles enroulées autour d'une tige mince et molle.

15. Description d'une branche de cerisier.

SOMMAIRE : Apporter en classe une branche de cerisier portant feuilles et fruits; l'étudier avec les élèves qui indiqueront verbalement, puis par écrit, ce qu'ils auront observé. — Bois brun, creux et bossés. — Feuilles, formes, dents, couleurs. — Cerises, formes, queue, groupes, goût. — Noyau, amande.

16. La cerise.

SUJET TRAITÉ : La cerise est un fruit charnu, à peau plus ou moins rouge, renfermant un noyau lisse, presque rond. Elle mûrit, selon les pays, à la fin de juin ou au commencement de juillet, c'est-à-dire à un moment où nos jardins n'ont encore fourni que la fraise. Il y a plusieurs sortes de cerises, comme les guignes, les bigarreaux, les griottes. Toutes sont rafraîchissantes et on en consomme beaucoup à l'état frais. On les mange aussi cuites, confites au sucre ou dans de l'eau-de-vie.

Si les hommes et surtout les enfants aiment les cerises, certains oiseaux, moineaux, loriots et merles par exemple, en sont également friands et ils se régalaient volontiers du fruit du cerisier. Pardonnez-leur cette petite gourmandise en raison des services qu'ils nous rendent.

17. Le tilleul.

SOMMAIRE : Observez un tilleul et dites ce que vos sens, vue, ouïe et odorat, vous font remarquer.

SUJET TRAITÉ : Le tilleul a je ne sais quoi de tendre et d'attirant. Sa souple écorce, grise et embaumée, saigne à la moindre blessure. En hiver, ses pousses sveltes rougissent. En été, ses feuilles en forme de cœur ont un susurrement doux comme unè caresse. Sa cime arrondie bourdonne dans la lumière. Au long des branches, les fleurs d'un jaune pâle s'ouvrent par milliers, et dans chaque fleur chante une abeille.

Pendant les nuits d'été, le tilleul mêle au parfum des prés mûris, une senteur moins pénétrante que celle des foins coupés, mais plus embaumée et faisant rêver à de lointaines féeries. — A. THEURIET.

b) *Degré supérieur.*

13. Le cerisier.

SOMMAIRE : Décrivez un cerisier que vous connaissez. — Le cerisier en hiver. — Le cerisier au printemps : bourgeons, fleurs, feuilles ; oiseaux, abeilles, insectes. — Le cerisier en été : fruits ; récolte. — Le cerisier en automne : couleur et chute des feuilles.

14. La confiture de cerises.

SUJET TRAITÉ : Ma journée de samedi a été occupée à faire des confitures avec maman. La veille, papa avait cueilli plusieurs paniers de cerises, des bigarreaux magnifiques, à chair ferme, mûrs à point. De bonne heure, je me suis mise au travail. Il s'agissait d'enlever les queues et les noyaux. Ce fut une opération facile, mais longue. Il est vrai que pour me faire prendre patience, j'étais autorisée à manger un fruit de temps en temps, ce que je ne manquai pas de faire. Quand j'eus fini, ma mère prépara un sirop de sucre et elle y jeta les cerises. Elle laissa bouillir pendant une demi-heure. Peu à peu le jus s'épaissit et bientôt la confiture fut faite. Pendant la cuisson, j'avais aligné les petits pots de verre et maman les emplit avec une grande cuiller. Il ne resta plus qu'à laisser refroidir, à couvrir les pots de papier et à les ranger dans un placard en attendant l'hiver. J'aurai plaisir alors à manger une grande tartine couverte de confiture.

15. Des fraises.

SOMMAIRE : Vous avez cueilli des fraises au jardin, et vous avez aidé votre maman à les préparer pour les manger avec du lait. Racontez ce que vous avez fait.

SUJET TRAITÉ : Hier soir, quand je fus arrivé de l'école, maman me dit : « Va cueillir des fraises au jardin ; tu les mangeras pour ton goûter. »

Bien content, je pris un bol et je courus au jardin. Ma cueillette fut bientôt terminée. Lorsque mon bol fut plein, je le rapportai à la cuisine, et je vidai les fraises sur la table. Je me mis à les éplucher, en les débarrassant de leur queue et de leur couronne de petites feuilles vertes. Dans le fond de mon bol, maman versa un peu de lait et y fit fondre quelques morceaux de sucre ; puis elle y déposa mes fraises.

Oh ! le délicieux goûter !

16. Le rosier.

SOMMAIRE : Arbuste. — Forme générale ; le sécateur du jardinier. — Piquants acérés. — Feuillage. — Fleurs ; couleurs ; parfum. — Variétés. — Conclusion.

17. Les récoltes abîmées par la grêle.

SOMMAIRE : Nous sommes à l'époque des orages accompagnés de grêle. Décrivez un de ces orages et dites les dégâts qu'il a laissés après lui. — Les signes précurseurs. — La chute de la grêle. — Aspect de la campagne. — (Le morceau suivant, qui ne comprend pas cependant l'aspect de la campagne après la grêle, pourra être lu aux élèves après la préparation du devoir.)

SUJET TRAITÉ : Un grand souffle de tempête entra, éteignit les lumières ; puis il revint plus terrible, tandis qu'un hurlement prolongé montait, grandissait, des profondeurs noires de la campagne. On aurait dit le galop d'une armée dévastatrice qui approchait, au craquement des branches, au gémissement des champs éventrés. Une nuée de cuivre semblait voler et se tordre dans le ciel livide.

Et soudain, il y eut un crépitement de mousqueterie, une pluie de balles s'abattait, cinglantes, rebondissantes. Un cri de misère et de ruine s'échappa de toutes les poitrines : « La grêle ! la grêle ! » — Cela dura dix minutes à peine. Il n'y avait pas de coups de tonnerre ; mais de grands éclairs bleuâtres incessants semblaient courir au ras du sol en larges sillons de phosphore ; et la nuit n'était plus si sombre, les grêlons l'éclairaient de rayures pâles, innombrables, comme s'il fût tombé des jets de verre. Le bruit devenait assourdissant, le vent soufflait en furie, les balles obliques sabraient tout, s'amassaient, couvraient le sol d'une couche blanche.

Puis on entendit le galop du désastre s'éloigner rapidement, et un silence de sépulcre tomba. Le ciel, derrière la nuée, était devenu d'un noir d'encre. Une pluie fine, serrée, ruisselait sans bruit. — E. ZOLA.

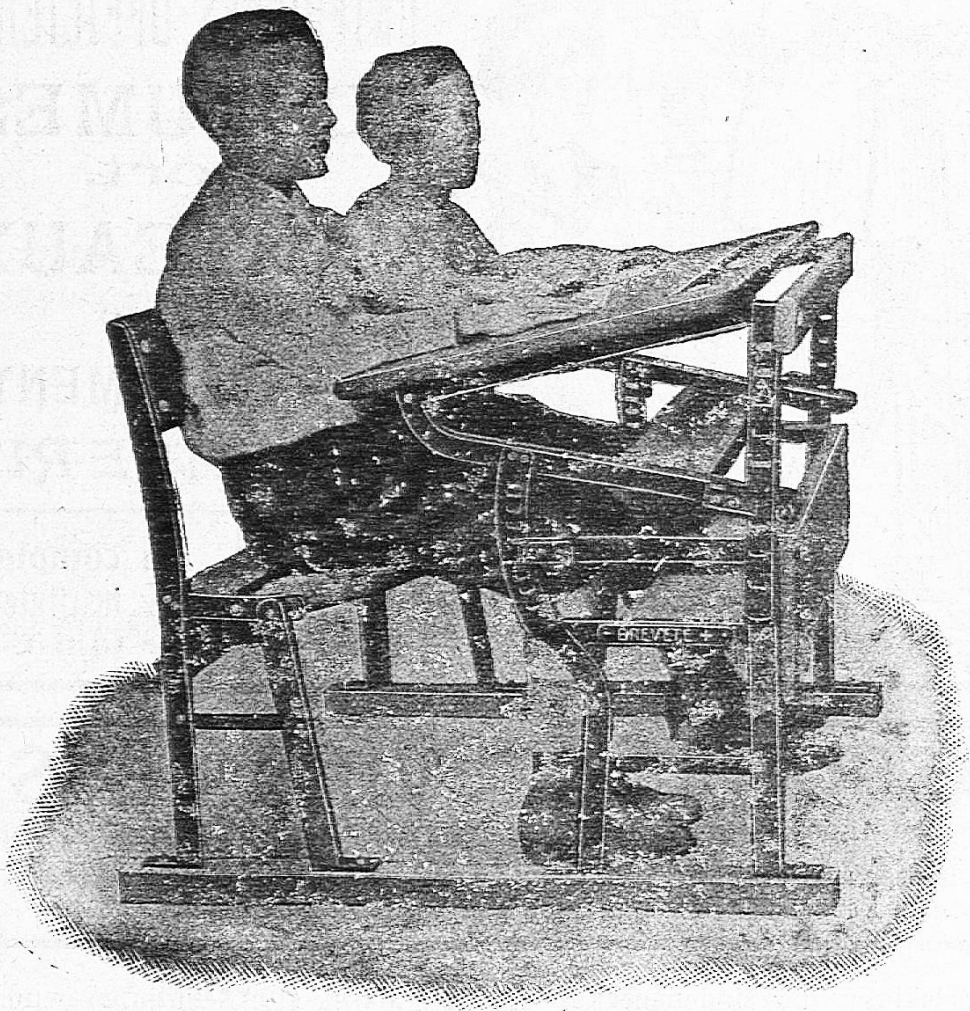
Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON **MODÈLE**
VÊTEMENTS



sur mesure et confectionnés,
coupe moderne, façon
soignée.

UNIFORMES OFFICIERS
COSTUMES
sport.

MANTEAUX
de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS
CHEMISERIE

10 0

au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Handelsklasse der Mädchensekundarschule Basel (10. Schuljahr) wünscht mit ungefähr gleichaltriger **Mädchenklasse** der Westschweiz in **Korrespondenz** zu treten. Zweck: Fortbildung in der französischen, beziehungsweise deutschen Sprache. Anmeldungen an E. Schmidlin, Sekundarlehrer, 52 Rütli-strasse, Basel.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

ETRENNES

Les machines à coudre

SINGER

nouveau modèle, constituent un

C A D E A U

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

<i>PARIS</i>	<i>St-LOUIS</i>	<i>MILAN</i>	<i>BRUXELLES</i>
<i>1878-1889-1900</i>	<i>E.U.A. 1904</i>	<i>1906</i>	<i>1910</i>
	<i>TURIN</i>	<i>PANAMA</i>	
	<i>1911</i>	<i>1915</i>	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, **GENÈVE**

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

F **ŒTISCH** **F** **RÈRES**
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIII^{me} ANNÉE. — N° 23.

LAUSANNE — 9 juin 1917



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Étranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



EDITION "ATAR" . GENEVE

Manuels pour l'enseignement

Adoptés par différents Départements de l'Instruction Publique.

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbaz</i> .	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.80
» livre du maître	1.40
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.40
» livre du maître	2.20
Calcul mental	2.20
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.70
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3. —
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Livre de lecture , par <i>M. Marti</i> , degré moyen	2.50
Grammaire italienne , par <i>M. A. Arzani</i> , professeur	3. —
Anthologie italienne , par <i>M. A. Arzani</i> , professeur	3. —
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> .	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> .	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2. —
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
» de chimie, » »	2.50
Petite flore analytique , par <i>M. Juge</i> . Relié	2.75
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> .	
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof.	
2 ^{me} partie, Autorités fédérales	2. —

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Brevet spécial pour l'enseignement primaire supérieur.

Les instituteurs primaires ayant déjà subi, dans une session précédente, une partie des épreuves imposée aux candidats pour l'obtention du brevet spécial pour l'enseignement primaire supérieur, sont avisés que les examens, qui auront lieu en octobre 1917, leur sont spécialement réservés.

Pour la dernière fois, ils seront subis conformément aux dispositions du règlement du 15 février 1907 pour les écoles primaires.

*Département de l'Instruction publique
et des Cultes.*

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 35, Lausanne		
	Draperies, Nouveautés pour Robes. Trousseaux complets. Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux. <i>Escompte 10 0/0 au comptant.</i>	

Institut J. J. Rousseau

Cours de vacances

16-31 juillet 1917

16-31 juillet 1917

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. ÉTUDE DE LA LANGUE

☞ COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES ☞

Demandez le programme : Taconnerie, 5, GENÈVE

ASSURANCE VIEILLESSE subventionnée et garantie par l'Etat. S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires , à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

COURS DE LANGUE ALLEMANDE

par MM. BRIOD et STADLER

Ce cours combine de façon heureuse les avantages de la méthode directe avec ceux de la méthode grammaticale. Il y parvient en faisant alterner les leçons intuitives, d'abord, l'étude des textes ensuite, destinés à l'acquisition du vocabulaire et à la pratique du langage, avec celles de grammaire proprement dite. Les deux ordres d'étude s'y prêtent un appui mutuel et constant, l'un servant d'application à l'autre. Le cours Briod et Stadler réalise ainsi l'alternance désirable dans les genres d'activité de l'élève et maintient l'intérêt éveillé, condition indispensable du succès. Tout en promenant l'élève dans des milieux divers, afin de lui procurer un vocabulaire varié et concret, il groupe, surtout au début, les leçons en séries dont chacune puise son vocabulaire dans un ordre d'idées analogues, de façon à favoriser la mémorisation par l'association des idées. Le cadre s'élargit peu à peu, et, par une progression incessante, l'ouvrage conduit l'élève des notions simples aux notions plus compliquées; il met ainsi en œuvre les principes pédagogiques dont la vérité est le mieux démontrée, sans négliger pour autant les données fournies par la pratique de l'enseignement de l'allemand. Ajoutons que l'inspiration de l'ouvrage est d'un caractère essentiellement national.

Le cours de MM. Briod et Stadler a été adopté officiellement par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud. Il est en usage dans de nombreux établissements secondaires de la Suisse romande. Le *Cours élémentaire* est seul autorisé pour l'enseignement de l'allemand dans les classes primaires et primaires supérieures du Canton de Vaud.

VOLUMES PARUS A CE JOUR :

I. COURS ÉLÉMENTAIRE DE LANGUE ALLEMANDE (Introduction à la II^e partie du Cours Briod et Stadler), par Ernest Briod, maître d'allemand aux écoles communales de Lausanne. 60 leçons. 150 exercices. Nombreuses illustrations. *Deuxième édition*, soigneusement revue. Un vol. in-8, cartonné, 224 pages. Fr. 2.—

II. COURS DE LANGUE ALLEMANDE, II^e partie, par Ernest Briod, maître d'allemand, et Jacob Stadler, professeur à l'École supérieure de Commerce de Lausanne. 44 leçons, 86 exercices, illustré, cartonné, nombreux textes. Un vol. in-8. Fr. 2.—

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

III. COURS DE LANGUE ALLEMANDE, III^e partie, par Ernest Briod et Jacob Stadler.

Ce volume comprendra : 1^o La fin de l'étude grammaticale selon la méthode appliquée dans la II^e partie. 2^o La révision totale de la grammaire sur la base de textes d'auteurs, Suisses principalement. 3^o Un résumé de grammaire systématique.